

**PV Officiel de la COMMISSION de SURVEILLANCE des OPÉRATIONS ÉLECTORALES  
ASSEMBLÉE ÉLECTIVE du 31 août 2024**

**Président** : Michel CARIO

**Membres** : MM. Michel GAREL – Michel PERRIGAUD – Christophe RESNAIS – Didier LE BOUEDEC

Absent : M. André RAULT

**POINTAGE des CLUBS** : R.A.S.

- Nombre de clubs inscrits : 217 représentant 454 voix.
- Clubs présents ou représentés : 153 pour 356 voix.

**Quorum requis** : 1/3 soit :

Clubs : 73 et 152 voix

Ce quorum étant atteint, les assemblées ordinaire et électorale peuvent donc de tenir conformément aux statuts.

**VOTE des PARTICIPANTS**

**ÉLECTION DE LA LISTE DES CANDIDATS au COMITE DE DIRECTION**

Proposition d'un bulletin de vote unique (POUR ou CONTRE) de couleur différente en fonction des voix attribuées, quant à la seule liste présente : RAS

138 clubs ont voté sur les 150 qui avaient émergé aux bureaux de présence.

**CANDIDATS au COMITE de DIRECTION**

- Lionel DAGORNE : Stade Landevantais
- Gérard Gouzerch : US Arradon
- Félix Saint-Germes : Membre individuel
- Rémi EON : Membre individuel
- Jean-Michel AVRIL : Membre individuel
- Mikael BOUGER : US Montagnarde
- Stéphane LE PAGE : Membre individuel
- Micheline LE BRETON : Auray FC
- Sébastien LECLERCQ : Stade Landevantais
- Jean-Luc BOCHET : USSM Rieux Théhillac
- André GUILLORY : Les Moutons Blancs Noyal Pontivy
- Philippe JAILLET : Membre individuel
- Christophe LE VESSIER : Baud FC
- Frédéric ROCHER : La Fondeliennaise de Carentoir
- Alain TOUZE : A.S. La Vraie Croix
- Stéphanie HOYAUX : Av.S Monterrein
- Delphine LE GARNEC : St Colomban Locminé
- Alexis COURAYER : ASC Ste Anne d'Auray

Les 7 membres figurant en tête de liste seront respectivement :

Président, Vice-Président, Secrétaire général, Trésorier, Éducateur, Médecin et féminine.

**RÉSULTATS :**

- ➔ OUI : 277 voix = 113 clubs
- ➔ NON : 4 voix = 3 clubs
- ➔ NULS : 42 voix = 22 clubs

Cela représente 323 voix pour 138 clubs votants.

Quorum requis :

- 1/3 des votants : 46
- 1/3 des voix : 108

La liste menée par M. Lionel DAGORNE est donc élue, ayant recueilli la majorité des suffrages.

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS des CLUBS de DISTRICT pour l'AG de la LIGUE**

Pour le District du Morbihan, le nombre de représentants était de 17 CLUBS représentant 163 VOIX

Cette information est parvenue à la C.S.O.E. après l'assemblée.

Vote à main levée :

**Délégués titulaires (17)**

ANDRE Emmanuel  
MORIN Steven  
JOZAN Christian  
EVEN Stéphane  
GUYONDARD Stéphane  
LE BRETON Frédéric  
AKBAS Erdal  
GILLET Mathis  
JOUANNIC Jérémy  
JOSSET Régis  
MACE Kevin  
RIVIERE Pascal  
CRUAUD Claude  
JAFFRE David  
LE ROUX Philippe  
BRIANT Eric  
ETIENNE Alexandre

MELRAND SPORT  
VIGILANTE KERYADO LORIENT  
FC QUIBERON St PIERRE  
GSE KERFOURN  
GL LOCQUeltas LOCMANIA  
Ec. LE ROC St ANDRE  
VANNES ASTO  
Mélicienne PLUMELEC  
Chevaliers St GUYOMARD  
CARO MISSIRIAC AS  
AS LA CROIX HELLEAN  
US AL BERRIC DAMGAN  
US BERNE  
US LE FAOUE  
FA INZINZAC  
AS KERGRISTOISE  
GARDE ST ARNOUL ST ALLOUESTRE

**Délégués Suppléants (13)**

SAINT GERMES Félix  
GUILLORY André  
AVRIL Jean Michel  
COURAYER Alexis  
HOYAUX Stéphanie  
EON Rémy  
ROCHER Frédéric  
LE VESSIER Christophe  
LE FOL Patern  
BOCHET Jean Luc  
GUILLET Roland  
LE GOFF Gilbert  
ALLIO Christian

Membre individuel  
MB NOYAL PONTIVY  
Membre individuel  
ASC Ste ANNE d'AURAY  
AV.S. MONTERREIN  
Membre individuel  
Fondeliennne CARENTOIR  
BAUD FC  
SENE FC  
USSM RIEUX THEHILLAC  
GUIDELOISE  
Membre individuel  
AM.S. KERGONAN

Les listes proposées sont donc validées à main levée

Ces listes de titulaires et suppléants n'ayant pas été portées à la connaissance de la C.S.O.E. dans les délais impartis, elle ne peut donc se prononcer sur la validité des 2 listes de candidats proposées mais relève cependant quelques contradictions. Il semblerait que d'autres districts aient aussi les mêmes difficultés quant à composer une liste de leurs candidats parmi

ceux-ci souhaitant se rendre à l'assemblée générale de la Ligue pour y représenter les clubs de District.  
Le Ligue de Bretagne ayant opté pour une déclaration de candidature en binôme, tous les Districts sont tenus d'appliquer une procédure identique ce qui n'est pas le cas pour le Morbihan, même si les clubs ont adopté une procédure différente.

**REMARQUES :**

Au vu des instructions données par les Services Juridiques de la F.F.F.,

- Un membre individuel ne peut être candidat comme représentant du District à l'Assemblée Générale de la Ligue, ce dernier ne représentant pas un club.
- Un membre élu au Comité de Direction du District – titulaire d'une licence dans un club de Ligue - peut représenter les clubs de District. Dans ce cas il ne pourra pas représenter son propre club.

L'ordre du jour de l'assemblée a été strictement observé.

Le nouveau Comité de Direction se réunira le 17 septembre 2024, le bureau sera nommé ainsi que les membres des différentes commissions y compris la C.D.A. qui devra dans la foulée choisir son Président.

A ce jour, il reste à effectuer la mise à jour de ces nominations sur le site du District

**REMARQUES et CONSTATS** enregistrées lors du pointage des clubs (sans incidence sur le déroulement des Élections)

**Lieu de l'assemblée :**

- Quelques clubs ont regretté l'absence dans la commune de fléchage de la salle de l'assemblée, même si l'adresse était précisée sur la convocation.

**Pouvoirs :**

- bien que souhaité mais non obligatoire, des pouvoirs étaient présentés au pointage alors qu'il était souhaité qu'ils soient adressés par la messagerie officielle des clubs afin d'éviter des délais d'attente au pointage.
- Certains clubs dont le Président ne pouvait être présent, n'étaient pas en possession de ce pouvoir et ne pouvaient donc être enregistrés, ce qui a posé quelques problèmes

**Vote :**

- certains clubs n'avaient pas compris (ils étaient au nombre de 16) qu'il s'agissait d'un vote à bulletin secret et qu'il ne fallait pas laisser leur bulletin de vote dans l'enveloppe qui portait le nom de leur club (d'où l'importance des bulletins nuls comptabilisés)
- En principe, les enveloppes n'auraient pas dû porter le nom du club (Instructions juridiques FFF)

Fait le 12 septembre 2024

Le Président de la C.S.O.E.

**Michel CARIO**